

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

OBJET :

**Aide financière en faveur de la réinstallation d'activités dans les locaux
professionnels vacants en centre-ville : nouvelle condition d'octroi et remplacement
d'un des membres du Comité de sélection et de suivi**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 7 décembre 2018, du 31 janvier 2020 et du 19 juin 2020, la Ville de Gap a instauré une aide financière à l'installation de commerçants, d'artisans et de professions libérales au sein de locaux professionnels vacants du centre-ville, sous la forme d'une participation financière au paiement du loyer, versée au propriétaire.

Il est rappelé que l'aide n'a aucun caractère automatique et doit satisfaire à plusieurs critères énoncés dans les délibérations rappelées précédemment.

Ces critères remplis, la demande d'aide doit ensuite recueillir l'avis favorable d'un comité de sélection et de suivi qui se détermine au regard de l'intérêt de l'activité pour le dynamisme et l'attractivité du centre-ville et après expertise préalable par les partenaires techniques (Chambres consulaires, Initiatives Sud Hautes Alpes) quant à sa pérennité et à son caractère complémentaire par rapport aux activités déjà existantes dans le centre-ville.

Depuis sa création, le dispositif a permis de favoriser la réouverture de 23 locaux vacants au sein du centre-ville.

Mis en place dans le but de favoriser la réinstallation de petits commerces, il est proposé aujourd'hui de fixer un plafond de 100 m² sur la base duquel le calcul du montant de l'aide sera effectué.

Ainsi, pour les locaux dont la superficie totale est inférieure ou égale à 100 m², les modalités actuelles demeurent identiques. Pour les locaux dont la superficie totale est supérieure, l'aide ne s'appliquera que sur une superficie de 100 m² et comme actuellement, sur 100 % de la surface de vente et 30% des autres surfaces annexes.

Les autres modalités de l'aide telles que définies dans les précédentes délibérations (périmètre, loyer de référence par zones...), demeurent inchangées.

Par ailleurs, à la suite de la démission de Monsieur BILLAUD et de Madame PICARD (suivant de liste), il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau membre du comité de sélection et de suivi.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission du Commerce, de l'artisanat et du centre-ville et de celle des Finances réunies le 21 septembre 2022 :

Article 1 : d'approuver la nouvelle modalité d'application du dispositif d'aide financière à l'installation de commerçants, d'artisans et de professions libérales telle que définie ci-dessus.

Article 2 : de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de sélection et de suivi en remplacement de Monsieur BILLAUD, démissionnaire.

M. le Maire propose la candidature de :

- M. Elie CORDIER

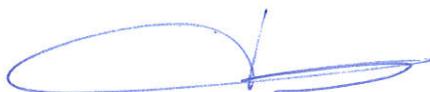
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

Les membres du Comité de sélection et de suivi pour l'Aide financière en faveur de la réinstallation d'activités dans les locaux professionnels vacants en centre-ville sont les suivants :

1. Mme Françoise BERNERD
2. Mme Evelyne COLONNA
3. Mme Catherine ASSO
4. M. Vincent MEDILI
5. M. Elie CORDIER

La Maire-Adjointe



Françoise BERNERD

Le Secrétaire de Séance



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2022

Affiché ou publié le : 10 OCT. 2022